



Garde d'un enfant qui aura 3 ans à la fin de l'année

Par **caleen**, le **14/09/2013** à **09:14**

bonjour,

ma question est celle-ci. Mon fils a eu son fils en garde le dernier week-end d'août du samedi 24 au samedi 31 août 19 heures. Normalement il a la garde du petit le 1er 3ème et 5ème week-end du mois du vendredi soir 19 h au dimanche soir 19 h. Le 1er septembre étant un dimanche, celui-ci était considéré comme son 1er week-end, mais il avait rendu le petit la veille. Le week-end du 6 au 8 septembre est pour lui un deuxième week-end et le 13 au 15 septembre un 3ème week-end. As t-il raison car sur l'ordonnance de non-conciliation, il est noté que si le 5ème samedi d'un mois est suivi du 1er dimanche du mois suivant, cette fin de semaine sera considérée comme la 1ère du mois en cours. Merci de votre réponse.